

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1987 B 00893

Numéro SIREN : 887 381 069

Nom ou dénomination : SECUREX MEDICAL SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 06/08/2020 sous le numéro de dépôt 8363

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE-MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

ELOQUENCE Avocats Associés

270 avenue de la République, Laterale

59110 La Madeleine

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : SECUREX MEDICAL SERVICES

Numéro RCS : 887 381 069

Numéro Gestion : 1987B00893

Forme Juridique : Société par actions simplifiée

Adresse: 20 rue des Vicaires
59000 Lille

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2019

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 31/07/2020

Sous le numéro : 8363

Délivré à Lille-Métropole le 6 août 2020

Le Greffier,



SECUREX MEDICAL SERVICES

S.A.S au capital de 45.000 €

Siège: Lille (Nord)

20 rue des Vicaires

887.381.069 RCS LILLE


copie certifiée conforme
à l'original

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DE LA COLLECTIVITÉ DES ASSOCIÉS

DU 23 JUIN 2020

Le 23 juin 2020 s'est tenue une assemblée de la Collectivité des associés.

L'assemblée de la collectivité des associés est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Rik VAN QUICKENBORNE, Président.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée la Collectivité des associés:

- la liste des présences à la collectivité des associés;
- la liste des actionnaires;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société arrêté au 31 décembre 2019 ainsi que le bilan, le compte de résultat et l'annexe;
- les rapports du commissaire aux comptes;
- le rapport de gestion 2019;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée de la collectivité des associés.

En suite de quoi, il déclare:

- que les actionnaires n'ont pas demandé à bénéficier des dispositions de l'article 138 du décret du 23 mars 1967 afférent à l'envoi des documents stipulés audit article;
- que l'inventaire, le compte de résultat, l'annexe, le bilan, la liste des actionnaires, le texte des résolutions, les rapports du commissaire aux comptes, tous les documents et pièces prescrits par la loi, ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours ayant précédé la réunion.

La Collectivité des associés prend acte de cette déclaration dont elle reconnaît la sincérité.

Monsieur Van Quickenborne rappelle que la Collectivité des associés est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport de gestion du comité de gestion sur l'activité de la société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
- Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes et opérations de l'exercice et quitus aux membres de la Direction Générale et au commissaire aux comptes ;
- Affectation et répartition des résultats de l'exercice ;
- Mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- Pouvoir pour les formalités.

Tous les membres de la Collectivité des associés étant présents ou représentés, il n'est pas nécessaire de vérifier la conformité aux prescriptions légales en ce qui concerne les convocations pour la présente Assemblée.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion, puis du rapport du commissaire aux comptes.

La discussion est alors déclarée ouverte.

Après un échange de vue et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont adoptées:

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion relatif à la marche des affaires sociales au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

La Collectivité des associés approuve le rapport de gestion de cet exercice tel qu'il a été présenté.

Elle donne, en conséquence, quitus à la Direction Générale pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

Est ensuite fait lecture du rapport général du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice clôturé au 31 décembre 2019.

La Collectivité des associés approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils ont été présentés.

La Collectivité des associés approuve également la présentation des comptes conformément aux dispositions de la loi N° 83353 du 30 avril 1983 selon les règles du nouveau plan comptable.

Elle donne, en conséquence, quitus au Commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés décide d'affecter ainsi qu'il suit la perte de l'exercice qui s'élève à 469.785,60€ de la manière suivante :

- Affectation au poste « report à nouveau » - 469.785,60 €

QUATRIEME RESOLUTION

Il est rappelé que le mandat du Commissaire aux comptes suppléant est arrivé à expiration et que la société a décidé de ne plus désigner de Commissaire aux comptes suppléant ainsi que la loi l'y autorise.

CINQUIEME RESOLUTION

La Collectivité des associés confère pouvoir au porteur des copies présentes à l'effet de réaliser toutes formalités légales.

Ces résolutions sont toutes adoptées à l'unanimité

Plus rien à délibérer et personne ne demandant plus la parole, le présent procès-verbal est signé par le Président après lecture et la séance est levée à 12.00 heures.


Rik VAN QUICKENBORNE
Président


copie certifiée conforme
à l'original

SAS SECUREX MEDICAL SERVICES

20 rue des Vicaires
59046 LILLE CEDEX

COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

A.C.T. AUDIT

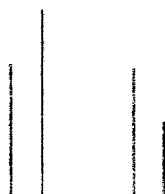
SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194. RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03 20 84 13 40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr

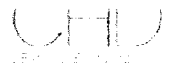




COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF



Compte de Bilan au 31/12/2019

ACTIF	Valeurs au 31/12/19		Val. Nettes	% de l'actif	Valeurs au 31/12/18	% de l'actif
	Val. Brutes	Aux dépr.				
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	153 578	142 123	11 456		16 711	
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	129 647	120 090	9 557		12 450	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				11		11
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts	400 000		400 000		400 000	
Autres immobilisations financières	3 700		3 700		4 675	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	686 925	262 212	424 713	12	433 836	12
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances				75		68
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	2 362 049	232 018	2 130 031		2 199 229	
Autres créances (3)	516 127		516 127		298 884	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	439 789		439 789	13	752 601	20
Charges constatées d'avance (3)	7 860		7 860		8 116	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 325 825	232 018	3 093 807	88	3 258 831	88
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecarts de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	4 012 750	494 230	3 518 520	100	3 692 667	100

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an (brut)
(3) Dont à plus d'un an (brut)



BILAN - PASSIF



Document communiqué en vertu de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.

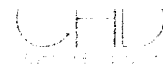
PASSIF	Valeurs au 31/12/19		Valeurs au 31/12-18	
		% du passif		% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 45 000)	45 000	1	45 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		46		39
Réserve légale	4 500		4 500	
Réerves statutaires ou contractuelles				
Réerves réglementées				
Autres réserves	1 606 436		1 446 136	
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-469 786	-13	160 300	4
SITUATION NETTE	1 186 151	34	1 655 936	45
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 186 151	34	1 655 936	45
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 187		15 879	
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	715 033	20	680 562	18
Dettes fiscales et sociales	925 452	26	965 433	26
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	2 333		10 173	
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance	685 364	19	364 683	10
TOTAL DETTES	2 332 369	66	2 036 731	55
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	3 518 520	100	3 692 667	100

) Dont à plus d'un an
) Dont à moins d'un an
) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques
) Dont emprunts participatifs

2 332 369
 4 187
 2 036 731
 15 879



COMPTE DE RESULTAT SYNTHÉTIQUE



	Du 01/01/19 Au 31/12/19		Du 01/01/18 Au 31/12/18		En %	
		% CA		% CA	1919	1918
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	9 180 017	100	9 049 928	100	130 090	1
dont à l'exportation :	542 567	6		5		
Montant net du chiffre d'affaires	9 180 017	100	9 049 928	100	130 090	1
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	522		1 678		-1 156	-69
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	55 542	1	73 383	1	-17 841	-24
Autres produits	12		157		-144	-92
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 236 094	101	9 125 145	101	110 949	1
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	38 318		30 935		7 383	24
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	7 248 484	79	6 659 709	74	588 775	9
Impôts, taxes et versements assimilés	67 913	1	112 595	1	-44 682	-40
Salaires et traitements	1 474 246	16	1 444 969	16	29 277	2
Charges sociales	675 021	7	645 747	7	29 274	5
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	8 149		18 272		-10 123	-55
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.	178 805	2	27 122		151 683	559
Dotations aux provisions						
Autres charges	10 871		4 274		6 597	154
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 701 806	106	8 943 621	99	758 185	8
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-465 712	-5	181 524	2	-647 236	-357
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						



(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

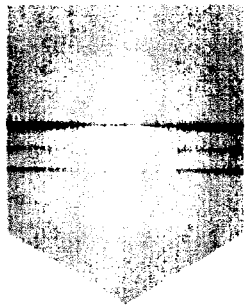
CHU

SAS A.C.T. AUDIT
Commissaire aux Comptes

	DU 01/01/19 Au 31/12/19		DU 01/01/18 Au 31/12/18		VARIATION	
		% CA		% CA	en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)	4 760		4 760			
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 520		2 960		560	19
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	8 280		7 720		560	7
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change			1		-1	-100
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES			1		-1	-100
RÉSULTAT FINANCIER	8 280		7 719		561	7
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-457 432	-5	189 243	2	-646 674	-342
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	2 835		6 693		-3 858	-58
Sur opérations en capital	975				975	
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 810		6 693		-2 883	-43
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 217		8 900		-7 683	-86
Sur opérations en capital	975				975	
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 192		8 900		-6 703	-75
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	1 618		-2 207		3 825	-173
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	13 972		26 735		-12 763	-48
TOTAL DES PRODUITS	9 248 184	101	9 139 553	101	108 626	1
TOTAL DES CHARGES	9 717 970	106	8 979 258	99	738 712	8
Bénéfice ou Perte	-469 786	-5	160 300	2	-630 086	-393



(3) Dont produits concernant les entités liées
(4) Dont intérêts concernant les entités liées



ANNEXE COMPTABLE



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 dont le total est de 3 518 519,71 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -469 785,60 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Identité de la Société Mère consolidant les comptes de la société : SA SECUREX INVEST 04 RUE DE GENEVE 1140 BRUXELLES (BELGIQUE)

Intégration Fiscale :

Les Sociétés LE SECRETARIAT SOCIAL SECUREX et SECUREX MEDICAL SERVICES sont intégrées fiscalement à compter du 01 janvier 2015.

Le montant de l'impôt pour SECUREX MEDICAL SERVICES est nul.

Le montant de l'impôt pour LE SECRETARIAT SOCIAL SECUREX est nul.

Le montant de l'impôt pour le groupe est nul.

Depuis le 16 mars 2020, plusieurs secteurs dans le groupe Securex France sont impactés par une baisse d'activité significative liée au COVID 19.

Au niveau Social :

La Direction du groupe SECUREX France a communiqué sur les mesures sanitaires et sur les possibilités pour les salariés de faire valoir leurs droits selon leur situation, à savoir :

- La nécessité de recourir systématiquement au Télétravail lorsqu'il est possible.
- La mise en place, depuis le 17 mars dernier, du dispositif de chômage partiel au sein des services confrontés à une baisse voire une absence d'activité en raison de l'épidémie. Concernant Securex Médical Services, le chômage partiel représente 80% du temps de travail et cela sur une durée minimale de trois mois.
- La prise de congés et RTT durant cette période.

Au niveau économique :

- Dans le contexte de crise sanitaire liée au Covid-19, la société a mis en place dès le mois de mars 2020 des mesures afin d'assurer, dans la mesure du possible, la continuité de ses activités et pouvoir ainsi répondre aux attentes de ses clients.
- De nombreux clients ont arrêté leur production rendant très difficile le maintien de nos activités dans des conditions normales, d'autres clients ont maintenu une activité et il a fallu mettre les moyens suffisants pour maintenir le service auprès de nos clients. Le recours au chômage partiel s'est avéré indispensable dans certaines situations. En conséquence, notre activité ralentit mais il est impossible d'évaluer son impact sur le chiffre d'affaires et la rentabilité de la société.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre

- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2019 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût de production.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	5 ans
- Concessions brevets licences	1 an
- Matériel de bureau	8 ans
- Informatique PC	8 ans
- Mobilier	10 ans



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



Compagnie Régionale de Douai
SAINGHIN EN MÉLANTOIS (59262)



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CADRE A	IMMOBILISATIONS		Montants des	
			Augmentations	Diminutions
			de l'exercice	de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement	TOTAL		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	153 578	
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions	Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	23 036	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport		
		Matériel de bureau & mobilier informatique	117 716	
		Emballages récupérables & divers		
		Immobilisations corporelles en cours		
	Avances et acomptes			
	TOTAL	140 753		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières		404 675	
	TOTAL	404 675		
TOTAL GENERAL			699 006	

CADRE B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobil. fin. ex.	Réévaluation, légal/Valeur d'origine
			par amortissement	par cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement & dévelop.	TOTAL				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL			153 578	
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.					
		Inst. gal. agen. amé. divers	4 875		18 161	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier	6 231		111 486	
		Emb. récupérables & divers				
		Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	11 106		129 647		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières		975		403 700	
	TOTAL	975		403 700		
TOTAL GENERAL			12 081	686 925		



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : Dotations de l'exercice	Diminutions : Annulations sur défactif et reprises	Montants des amortissements évalués à la fin de l'exercice
Frais d'établissement, dévelop. TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	136 867	5 256		142 123
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outill. industriels				
Inst. générales agencem. amén.	22 592	58	4 875	17 774
Autres immob. corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et informatiq., mob.	105 711	2 835	6 231	102 315
Emballages récupérables divers				
TOTAL	128 303	2 893	11 106	120 090
TOTAL GENERAL	265 169	8 149	11 106	262 212

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS		REPRISES		Montants des provisions fin de l'exercice
	Différence de dévalués	Mode dégressif	Différence de durée	Mode dégressif	
Frais d'établissements TOTAL					
A. Immob. incorpor. TOTAL					
Terrains					
Constr.					
Sur sol propre					
Sur sol autrui					
Inst. agenc. et amén.					
Inst. techn. mat. et outillage					
A. Immo. corp.					
Inst. gales, ag. am div					
Matériel transport					
Mat. bureau mobilier inf.					
Emballages réc. divers					
TOTAL					
Frais d'acquisition de titres de participations					
TOTAL GÉNÉRAL					
Total général non ventilé					

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montants net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montants net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					
Primes de remboursement des obligations					



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

2023-2024

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs corporelles				
Matériel de transport				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobs financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions	Montant	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	Montant à la fin
	au début de l'exercice	Distances de l'exercice	Provisions de l'exercice	
Provisions réglementées				
Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL				
Provisions pour litiges et charges				
Provisions pour litiges				
Prov. pour garanties données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Prov. pour renouvellement des immobilisations				
Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL				
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations	- incorporelles			
	- corporelles			
	- Titres mis en équivalence			
	- titres de participation			
	- autres immobs financières			
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	108 355	178 805	55 141	232 018
Autres provisions pour dépréciation				
TOTAL	108 355	178 805	55 141	232 018
TOTAL GÉNÉRAL	108 355	178 805	55 141	232 018
Dont provisions pour pertes à terminaison				
		- d'exploitation	178 805	55 141
Dont dotations & reprises				
		- financières		
		- exceptionnelles		
Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	7 860
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	7 860

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	705 798
Autres créances	106 626
Disponibilités	
TOTAL	812 423



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



2017-2018

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	OMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 945,00	15,28
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin d'exercice	2 945,00	15,28



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant D.E.	A LA CLÔTURE	A PLUS DE 1 AN 5 ANS A PLUS DE 1 AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine	4 187	4 187		
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	715 033	715 033		
Personnel & comptes rattachés	171 734	171 734		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	248 160	248 160		
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée	466 471	466 471		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	39 087	39 087		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	2 333	2 333		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	685 364	685 364		
TOTAUX	2 332 369	2 332 369		

Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



CHAMBRE DES COMPTES DE LA REGION GRAND EST
100000 STRASBOURG CEDEX 2
T. 03 88 31 70 00 F. 03 88 31 70 01

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

MONTANT

Exploitation

685 364

Financiers

Exceptionnels

TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

685 364

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

438 753

Dettes fiscales et sociales

282 675

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

TOTAL DES CHARGES À PAYER

721 428



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION (DIF)

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation met en oeuvre le compte personnel de formation (CPF) qui remplace le DIF à compter du 1er janvier 2015.
 Les droits acquis par les salariés au titre du DIF jusqu'au 31 décembre 2014 (au maximum 120 heures acquises par les salariés) sont toutefois conservés : ils sont automatiquement transférés sous le régime du CPF et ils pourront être mobilisés selon leur ancienneté jusqu'au 1er janvier 2021.

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 111 167,00 Euros.
 Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

La méthode de calcul qui a été retenue pour l'indemnité de départ à la retraite est la suivante :

- a) Recensement de l'engagement de l'entreprise.
- b) Bases Convention Syntec.
- c) Calculs réalisés en fonction de tables de probabilité :
 - Probabilité d'être présent à la retraite.
 - Probabilité de mortalité.
- d) Salaire mensuel.
- e) Il a été retenu le même mode de calcul aussi bien pour les cadres que les collaborateurs.

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autres	Dirigeants	Provisions	Participations	Autres entreprises liées	Montants
Effets escomptés non échus						
Cautions, avals et garanties donnés par la société						
Engagements assortis de sûretés réelles						
Intérêts à échoir						
Assurances à échoir						
Autres engagements donnés :						
Contrats de crédits-bails						
Contrats de locations financement						
TOTAL (1)						
	Autres	Dirigeants	Provisions			Montants
Engagements en matière de pensions						
TOTAL						





ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

CHAMBRE REGIONALE DES COMPTABLES
SAINGHIN EN MELANTOIS

ENGAGEMENTS REÇUS

	Autres	Débiteurs	Fidèles	Participations	Autres entreprises	Montant
Cautionnements, avals et garanties reçus par la société						
Sûretés réelles reçues						
Actions déposées par les administrateurs						
Autres engagements reçus						
TOTAL						



SAS SECUREX MEDICAL SERVICES

20 rue des Vicaires
59046 LILLE CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2019

A.C.T. AUDIT

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
INSCRITE SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHEE A LA CRCC DE DOUAI

194. RUE DU MARECHAL LECLERC
59262 SAINGHIN EN MELANTOIS
TELEPHONE 03.20.05.67.89 - TELECOPIE 03.20.84.13.40
E-MAIL act.audit@btimmerman.fr



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**Exercice clos le 31 décembre 2019.**

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés de votre société, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SECUREX MEDICAL SERVICES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Président, sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au COVID-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

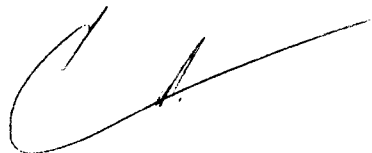
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

SAINGHIN EN MELANTOIS, le 8 juin 2020.

SAS A.C.T. AUDIT
représentée par Madame Séverine SAMSEL
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

